

BIBLIOMER

Veille bibliographique et réglementaire à l'intention des professionnels de la filière produits de la mer

Bibliomer n° : 4 – **Décembre 1998**

Thème : 3 – **Qualité** Sous-thème : 3 – 4 **Gestion de la qualité**

Notice n° : **1998-0350**

Qu'entend-on par traçabilité ? L'exemple de la viande bovine

Supplément au numéro d'Actualité Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes, DGCCRF - Octobre 1998, n° 114, p. 1-2

◆ Analyse

Dans cet article, la DGCCRF montre comment la mise en place de procédures de traçabilité définies et négociées par les partenaires concernés : organisations de consommateurs, professionnels de la viande bovine, administrations, a permis de limiter en France l'impact de la « crise de la vache folle » sur la consommation de viande.

Le terme « traçabilité », largement utilisé depuis 1996, année du début de la « crise de la vache folle », est défini comme « l'aptitude à retrouver l'historique, l'utilisation ou la localisation d'une entité, au moyen d'identifications enregistrées » (norme internationale de vocabulaire ISO 8402). En pratique, son principal intérêt est de pouvoir faire circuler des informations depuis l'étape où ces informations sont connues (pour les viandes, depuis la naissance et l'élevage de l'animal) jusqu'à celle où elle vont être utilisées (consommateur). La traçabilité englobe des concepts de sécurité alimentaire et de transparence commerciale et technique. Elle n'est pas un objectif en soi mais un moyen, un outil pour apporter la preuve que les informations fournies au consommateur sont fiables.

L'article retrace l'historique de la crise et l'élaboration des nouvelles dispositions d'étiquetage ; celles-ci s'appuient sur un ensemble de textes réglementaires nationaux existants et sur des évolutions réglementaires au niveau européen qui prévoient un système d'étiquetage de la viande obligatoire pour tous les Etats membres en l'an 2000.

Si ces dispositions ne sont pas transposables telles quelles aux animaux marins, la démarche est néanmoins intéressante pour la filière des produits de la mer comme pour l'ensemble de l'agro-alimentaire. Le consommateur sera de plus en plus exigeant sur la connaissance du produit et de ses caractéristiques essentielles (historique, origine, particularités qualitatives...). La traçabilité sera de plus en plus mise au service de l'information du client final.

Analyse réalisée par : Loréal H. / Ifremer